REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/15

Hébergement pour les migrants : que fait la Commune ?

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts

En préambule, le Conseil communal rappelle que la Loi fédérale invite les cantons à organiser l'accueil des migrants. Certains cantons ont fixé des quotas par commune. Ce n'est pas le cas du Canton du Jura et de la majorité des autres cantons. L'Association jurassienne pour l'accueil des migrants (AJAM) a reçu le mandat de la RCJU pour mener une réflexion par district. Les migrants sont donc répartis par district et non pas par commune. Pour la Ville de Delémont, cela représente entre 80 et 100 personnes à loger sur un total cantonal de 840.

Aux questions posées par la conseillère de ville, le Conseil communal répond comme suit :

Les Autorités communales envisagent-elles de s'engager pour soutenir activement cette résolution, en facilitant au maximum l'accueil de familles migrantes en Ville de Delémont ?

Le Conseil communal se tient en tout temps à disposition du Canton et de l'AJAM pour trouver des solutions. Sollicitée en octobre par cette dernière, la Municipalité avait déjà répondu à quelques interrogations. Pour les situations d'urgence, un abri de la protection civil avait été évoqué sans que cette piste n'aboutisse. Bien évidemment, ce genre d'hébergement collectif ne permet pas un placement d'une durée supérieure à quelques jours.

Les Services communaux concernés ont-ils entrepris un recensement précis et circonstancié des logements disponibles en cas de demande du Canton ?

Il est bien entendu que l'on parle là de logements à moyen et long termes pour des personnes qui veulent et doivent pouvoir être intégrées, et non pas d'abris PC, qui sont réservés à des situations d'urgence, donc à du court terme.

L'AJAM ne connaît pas de problème de logement à moyen et long termes. Les appartements individuels ne peuvent et ne doivent pas être proposées à des migrants qui viennent d'arriver. Dans le cadre d'un logement d'urgence, à l'exception de l'Auberge de Jeunesse, du Centre Saint-François et des hôtels, les services communaux n'ont pas d'autres lieux à proposer. Par conséquent, les appartements dont la Municipalité de Delémont est propriétaire ne sont d'aucune utilité pour l'AJAM.

Des contacts ont-ils été pris ou vont-ils l'être entre Commune et Canton pour savoir quel nombre de personnes migrantes seront logées à Delémont ?

Entre 80 et 100 personnes seront logés à Delémont, notamment à l'Auberge de Jeunesse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger